
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du lundi 27 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 21 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Guy FAVAREL.

Sont présents: Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Laure DUFFORT

Objet: REMBOURSEMENT SITE WEB - DE 2021 011

Monsieur le Maire a quitté la séance pour affaire le concernant.

Madame Laurence MASSEY, adjointe au maire, explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie crée par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire, ainsi que la souscription du domaine.

Le montant du forfait premium pour 2021/2022 s'élève à 118,80€ (Cf. facture n° 959170933 du 02/10/2021)

Le montant de la souscription du domaine pour 2021/2022 s'élève à 17,94€ (Cf. facture n° 960209865 du 09/10/2021). Soit un total de 136,74€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE du remboursement de la somme avancée à Monsieur Guy FAVAREL, Maire de 136.74 €.

MANDATE Le 1^{er} Adjoint de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture
et Publication le 11/10/2021

Objet: Aménagement aire de jeux - Demande de subventions - DE 2021 014

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, une réflexion a été engagée pour aménager une aire de jeux pour enfants aux abords immédiats de la mairie en 2022. Un lieu idéal de socialisation et d'apprentissages multiples qui s'inviterait dans le cadre champêtre de notre petit bourg.

Afin de nourrir cette réflexion, le maire s'est documenté sur la réglementation relative aux aires de jeux auprès de la mission ingénierie des territoires près le conseil départemental du Gers.

Enfin, il s'est rapproché de concepteurs d'espaces de jeux dont l'expérience, la qualité et le savoir-faire sont reconnus, qui nous proposent des solutions sur mesure pour des enfants de 2 ans à 10 ans.

Concernant le financement de ce projet le maire souhaite solliciter des subventions.

La DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 30%

Le F.R.I. (Fonds Régional d'Intervention) avec un taux plafond de 30%

Enfin, la D.D.R. (Dotation Départementale Rurale) avec un taux plafond de 10%

Soit un total d'aides de 70%.

Le montant estimatif total de l'opération est **de 16 000 HT** incluant les études préalables.

Coût prévisionnel des travaux	16 000,00 € HT
Dont :	
Subvention DETR 30%	4 800,00 €
Subvention Région (FRI) 30%	4 800,00 €
Subvention DDR 10 %	1 600,00 €
Autofinancement	4 800,00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour et 1 abstention,

- ♣ APPROUVE le projet d'aménagement d'une aire de jeux,
- ♣ SOLLICITE l'attribution de subventions
- ♣ AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture
et Publication le 12/10/2021

Objet: Projet travaux d'éclairage public - DE 2021 015

Le maire informe l'assemblée que le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers a effectué un diagnostic sur le réseau d'éclairage public du centre bourg et nous propose de le rénover par des sources LED. Il s'agit d'un investissement écologique qui permet de réaliser des économies en énergie, intelligent et durable.

Les travaux consistent à remplacer les sources existantes SHP (Sodium Haute Pression) par des blocs rétrofit LED, ainsi que le remplacement d'un lampadaire vétuste par un luminaire routier LED.

Le montant estimatif des travaux est de 5 337,33€. La subvention du SDEG s'élève à 1 601,20€ (30%). Le reste à charge pour la commune est de 3 736,13€ à inscrire dans le budget 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ♣ APPROUVE le projet de travaux d'éclairage public,
- ♣ AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception en Préfecture

Personnel communal :

Le maire informe l'assemblée de la décision de Monsieur LABAT Xavier, de démissionner de ses fonctions d'agent technique communal à compter du 05 octobre 2021 à 12 heures, laquelle a été acceptée et notifiée à l'intéressé par arrêté 2021_008 du 21 septembre 2021.

Une demande d'offre d'emploi a été publiée par le C.D.G.32 le 07 septembre 2021.

Le maire remercie la caisse locale de GROUPAMA pour leur participation à l'achat du défibrillateur et informe l'assemblée de l'encaissement du chèque d'un montant de 500€, le 05 juillet 2021.

Règlement sinistre D.O :

Le maire a accepté l'indemnité d'un montant de 2 512,68€ relative à la déclaration de sinistre du 04 juin 2021, concernant le désordre du sol du secrétariat. Le chèque a été encaissé le 03 août 2021. Monsieur LAPEZE, gérant de la SAS SOULAN, chargé des travaux, nous présentera un échantillon de revêtement et procédera aux réparations courant Octobre/Novembre 2021.

Travaux communaux :

Le 07 septembre 2021, l'entreprise DUPUY Jean-Christophe a procédé aux travaux de débroussaillage de la haie mitoyenne du terrain de Monsieur VERGES et du cimetière.

La haie du cimetière était à un stade de dépérissement et d'invasion de ronces. Les souches ont été arrachées avec un mini-pèle par l'employé communal. Le maire envisage de planter des conifères d'ornement en lieu et place de la haie.

L'entretien du cimetière reste une problématique toujours pas réglée quant à l'interdiction d'usage du glyphosate en 2022. Le maire demande à chacun une réflexion quant à ce défi de se passer de pesticides et franchir le pas d'enherber le cimetière ce qui rebute la majorité des conseillers.

Dans cette attente, il est proposé de faire un essai d'empierrement de « hêches bleue » qui aurait des propriétés fongicides. Le maire va se renseigner.

L'employé communal a réparé le caniveau de l'entrée du point de regroupement des poubelles qui était complètement dégradé par le passage de véhicules lourds, notamment le 6x4 du Sictom.

Tous les travaux communaux font l'objet d'un diaporama sur le site internet de la mairie.

Espace de coworking : Tous les bureaux sont loués depuis le 1^{er} septembre. Deux nouveaux télétravailleurs se partagent le bureau 1. Ce succès s'inscrit sur l'analyse financière du trésorier payeur qui observait l'absence de recette de fonctionnement. Aujourd'hui, nous comblons ce vide même si ces recettes restent modestes. Enfin, le maire conclure que c'est une satisfaction pour les acteurs ruraux que nous sommes de relever les défis de la ruralité, sur un projet qui n'était pas gagné d'avance.

Travaux voirie :

Dans le cadre de la DSN (dotation de solidarité nationale) suite aux dernières intempéries ayant impactées notre commune, le maire va lancer les travaux de curage des fossés des voies communales et le relevage des aqueducs obturés. C'est l'entreprise SAS GUNN T.P. qui est chargé des travaux. Reste une inconnue sur l'éligibilité d'une subvention demandée par le maire au mois de mars 2021, à hauteur de 50%.

Dans le cadre du programme « SIVU » 2021, l'entreprise COLAS devrait exécuter les travaux de chaussée et revêtement de la place du comte Marie-Joseph de FERRAGUT et de la rue du curé Jean-Pierre DAURIAC, au cours de la première quinzaine du mois d'octobre. Le montant des travaux s'élève à 10 062,36€ TTC. Les usagers habituels de la place (car scolaire – Sictom – locataires - riverains) seront avisés des travaux.

Le maire présente les factures de débroussaillage du chemin du moulin – la plèche/Pouquet et haie du village ainsi que les travaux de fauchage et débroussaillage « des banquettes » et « talus » par l'entreprise DUPUY Jean-Christophe de Castillon-Débats, pour des montants respectifs de 326,40€ et 2 284,20€ TTC.

Pont de l'Auzoue : Le garde-corps est dégradé et pourrait présenter un danger pour les usagers. Aussi, un devis des réparations a été établi par Monsieur GUILLAUMONT Sébastien, ferronnier à Castillon-Débats, pour un montant de 372€ TTC.

Salle des fêtes : Éric LABOURDERE a établi un devis pour le remplacement d'une fenêtre cassée pour un montant de 430,56€ TTC. Le délai de livraison est retardé au mois de novembre.

Sécurité routière : Le maire a adressé un courrier à Monsieur Benoît DESENLIS, conseiller départemental, afin de réitérer une demande auprès du Conseil départemental (directeur général des services) pour sécuriser la route départementale 1, par le marquage de modules « M.R.E » de couleur blanche permettant aux usagers automobilistes de mieux se situer sur la chaussée et de garantir leur sécurité. Notre demande a été prise en compte en espérant une suite favorable.

Le maire passe la parole aux délégués des divers syndicats pour les comptes rendus de réunion.

Travaux SDEG (Syndicat Départemental Energie du Gers) : Ils sont en « Stand-by » dans l'attente des travaux d'effacement du réseau « Orange » et de la pose du nouveau poste au sol en remplacement de la cabine haute. Les travaux pourraient reprendre courant Octobre/novembre. Quant au nouveau poste, la livraison est prévue au mois de décembre.

Eclairage public communal : Le maire a été rendu destinataire de deux projets d'éclairage public par le SDEG et BOUYGUES.

L'un, sur l'estimation des travaux d'éclairage public avec le remplacement des sources SHP par des blocs rétrofit LED et remplacement d'un luminaire vétuste par un luminaire routier LED pour un montant de 3 736,13€ (subvention déduite du SDEG de 1 601,20€ - 30%).

L'ensemble du conseil municipal est favorable à ce projet. Une délibération sera prise pour ce projet qui sera intégré dans le budget 2022.

L'autre, sur l'estimation d'une extension des travaux d'éclairage public lié à l'esthétique comprenant 6 nouveaux mâts depuis l'entrée de l'agglomération Ouest à la sortie Est, pour un montant de 12 679,04€ (subvention déduite de 5 433,88€ - 30%).

Le conseil municipal à l'unanimité est contre ce projet.

Tour de table : Jérôme GAINARD interpelle le maire sur les employés du SICTOM qui ne vident pas les containers à poubelles régulièrement, alors que la convention est claire sur ce sujet. Le maire va faire remonter l'information auprès du responsable de la collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20'.

Fait et clos à Préneron, le 12 octobre 2021